



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Madame la Préfète des Deux-Sèvres
Préfecture
BP 70000

Courrier arrivé le 79099 NIORT CEDEX 9

Dossier suivi par : Chloé GOND
Téléphone : 05 45 35 30 00
Courriel : c.gond@inao.gouv.fr

27 JUIL. 2018

Affaire suivie par : Nelly PILLET

SCSI

N/Réf : 2018 – 130 CGo

Objet : ICPE – SCEA LES GRANDES VERSENNES – Bressuire 79

Châteaubernard, le 24 juillet 2018

Madame la Préfète,

Par saisine ANAE du 28 juin 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la demande soumise à autorisation concernant une demande de construction d'un bâtiment d'élevage avicole, situé sur la commune de **BRESSUIRE**, dans le département des Deux-Sèvres.

La commune de **BRESSUIRE** est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées « Beurre Charentes-Poitou » et « Maine-Anjou »¹.

L'exploitation SCEA LES GRANDES VERSENNES est déjà en activité, depuis 2013, avec une production de volailles de chair et d'ovins. Le projet présenté consiste en la construction d'un bâtiment de 1815 m², pour augmenter la production de volailles. Ce projet s'inscrit « dans une motivation à la fois économique et sociale, puisqu'elle permet de pérenniser l'exploitation tout en créant de l'emploi supplémentaire » (p11 du RNT).

Le terrain choisi pour l'implantation du nouveau bâtiment se situe sur la parcelle cadastrale n°73 de la section AM de la commune de Bressuire, d'une surface totale de 10 450 m². La SCEA Les Grandes Versennes est propriétaire de la parcelle (p51 du dossier de présentation).

Ainsi, après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler à l'égard de ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE

Copie : DDT 79

¹ Pour information, la commune de BRESSUIRE est également située dans les aires géographiques des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Agneau du Poitou-Charentes", "Brioche Vendéenne", "Bœuf du Maine", "Jambon de Bayonne", "Oie d'Anjou", "Porc du Sud-Ouest", "Volailles du Val de Sèvres", et de l'IGP Viticole "Val de Loire".

INAO - Délégation Territoriale "Aquitaine Poitou-Charentes"
SITE DE COGNAC
3, RUE SAMUEL CHAMPLAIN
16100 CHÂTEAUBERNARD
TEL : 05 45 35 30 00 / TELECOPIE : 05 45 35 25 11
www.inao.gouv.fr